

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL236

présenté par  
M. Molac et M. Acquaviva

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter sur la pertinence du cumul entre certificat de vaccination et test négatif pour l'accès à certains établissements recevant du public.

Ce cumul test négatif et vaccination est très contraignant pour les citoyens qui ont accompli l'ensemble de leur parcours vaccinal.

Surtout, il vient mettre à mal les efforts pédagogiques pour convaincre les personnes réticentes de se faire vacciner, puisqu'il montre les limites de la stratégie du tout vaccinal.